



SIVUCOP

Délibération 2021-011

Le comité syndical du SIVUCOP s'est réuni le QUINZE AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN, au centre opérationnel- 1 rue Arnoult Laroche à Vernouillet à 10h00, sous la présidence de M. Michel DEBJAY, Président.

Présents :

	Délégués titulaires	Délégués Suppléants	
Triel-sur-Seine	Cédric AOUN	x	Valérie LEFUEL DUVAL
	Pascal GILLES		Christophe MARGAT
	Hassan AHSSAKOU		Paméla BUQUET MAIRE
Verneuil-sur- Seine	Michel DEBJAY	x	Cyril AUFRECHTER
	Nathalie PRUVOT		Caroline PISICA
	Anthony HERRY		Ania REDJDAL
Vernouillet	Pascal COLLADO	x	Patrick SAGET
	Laurent BAIVEL	x	Stéphane LARCHER
	Henriette LARRIBAU		Nicolas COMBARET

Date de convocation : 09/04/2021

Nombre de délégués :

Date d'affichage : 09/04/2021

En exercice : 9

Présents : 6

Votants : 6

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX INOCCUPES DU CENTRE
OPERATIONNEL**

Les Commune de Verneuil-sur-Seine et de Vernouillet souhaitent regrouper leurs Polices Municipales sur un centre opérationnel commun.

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP),

Considérant la volonté des Communes de Vernouillet et de Verneuil-sur-Seine de regrouper leurs Polices Municipales sur un centre opérationnel commun,

Considérant que les Communes de Vernouillet et de Verneuil-sur-Seine ont sollicité le SIVUCOP afin de pouvoir bénéficier de ses locaux,

Considérant que le SIVUCOP accepte de mettre à disposition des Communes de Vernouillet et de Verneuil-sur-Seine ses locaux non occupés par la Police Nationale,

Considérant la nécessité de signer la convention de mise à disposition du centre opérationnel avec les Communes de Vernouillet et de Verneuil-sur-Seine,

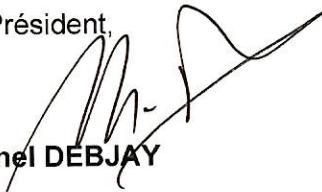
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du centre opérationnel avec les Communes de Vernouillet et de Verneuil-sur-Seine.

Cette délibération est adoptée avec 5 voix pour et une voix contre.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Président,

Michel DEBJAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le :

Et de la publication le :

SIVUCOP

Délibération 2021-011

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa transmission au représentant.